

Règlement du jeu – « Chasse au trésor avec ebookers Explorer »

1. Huissier

Ce règlement est déposé auprès de la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles

2. Société organisatrice

ebookers.fr - La Compagnie des Voyages, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 321 154 734 et dont le siège social est situé 10, rue du Faubourg Poissonnière à Paris.

3. Durée du jeu

Le jeu se déroule du 12/05/11 au 30/06/11. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

4. Participation

4.1. Conditions de participation

La participation à ce jeu est soumise exclusivement au présent règlement. Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en Europe. Sont exclus de la participation au jeu le personnel et les associés de la ou des société(s) organisatrice(s), les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel et des associés de la ou des société(s) organisatrice(s). La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

4.2 Modalité de participation

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur l'application ipad gratuite « ebookers Explorer ».

Une fois téléchargé l'application ipad d'ebookers.fr « ebookers Explorer » sur <http://itunes.apple.com/fr/app/ebookers-explorer/id431915790> le joueur pourra commencer le jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer ».

Le Participant devra alors :

- Chercher un code promo du type « #ACTIVITE DESTINATION » caché dans les tweets provenant des comptes twitter ipad_ebookers1, ipad_ebookers2, ipad_ebookers3, ipad_ebookers4 ou ipad_ebookers5 qui remontent sur certaines combinaisons de destination/activité
- Des indices sur les combinaisons seront diffusés sur un réseau de blogs partenaires
- Une fois un code trouvé, il faut envoyer un courrier électronique à l'adresse email fournie dans l'article du blog partenaire pour le jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer » citant le code #ACTIVITE DESTINATION » trouvé

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même adresse). Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle. Toute information personnelle indispensable pour participer au jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer » et communiquée par le Participant et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit Participant.

4.3 Désignation des gagnants par tirage au sort :

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le gagnant sera tiré au sort dans les 10 jours ouvrés à compter de la fin du jeu. Ce dernier sera réalisé de manière informatique par les blogs partenaires et aura lieu après la date de fin de jeu.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'entreprise organisatrice. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'entreprise organisatrice.

5. Dotations

5.1. Lots

Ce Jeu est doté d'un lot de 5 chèques cadeau d'une valeur de 150 € par chèque, 750€ au total, à dépenser sur le site ebookers.fr pour la réservation d'un hôtel ou d'un pack « vol+hôtel » sans montant minimum d'achat. Les chèques cadeau sont valables six mois après le dernier jour de l'opération.

5.2. Remise des lots

Suite au tirage au sort parmi les emails ayant la bonne réponse les gagnants seront contactés à l'adresse email soumise au tirage au sort. A l'envoi de leurs coordonnées en cas de gain comme décrit aux présentes, les Gagnants recevront leur lot par email dans un délai maximal de 4 (quatre) semaines à partir de la date du tirage au sort.

Les lots non délivrés et retournés en cas d'adresse email incomplète ou inexacte, seront perdus pour les Participants et seront conservés par la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée. Egalement en cas de renonciation expresse d'un gagnant.

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

En cas de renonciation expresse d'un Gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la société organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

6. Limitation de responsabilité

La participation au jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de

protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des Participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation du jeu « Chasse au trésor avec ebookers Explorer » ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7. Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu ne seront pas utilisées par la société organisatrice, ni ne seront amenées à être transmises à des partenaires commerciaux ou à des tiers.

Seule l'adresse email sera amenée à être stockée au cours de la période du jeu en prévision du tirage au sort. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment soit par écrit auprès de :

ebookers.fr

Service Marketing

10 rue du Faubourg Poissonnière

75010 Paris

8. Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé sur www.reglement.net par Stratégies Networks, auprès de la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse www.reglement.net.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : La Compagnie des Voyages, 10 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

9. Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

La Compagnie des Voyages, 10 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

10. Remboursement des frais de jeu

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu estimé depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (article 2), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.